

HOTELLERIE DE PLEIN AIR « LE PORT MELEU★★★ »

Corniche du Port Meleu

44770 PREFAILLES

TEL : (+33) 02 40 21 62 91

Mail : camping.leportmeleu@gmail.com

CONTRAT DE RESERVATION

Merci de nous joindre avant toute réservation afin de connaître nos disponibilités

Les horaires d'arrivée : entre 15h et 17h

Les horaires de départ : entre 09h et 11h

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone fixe : **Téléphone portable :**

Mail :

Location d'un Mobil-Home	Location Emplacement Nu
<input type="checkbox"/> MH NEUF 1 chambre/2 Places <input type="checkbox"/> 2 chambres/3 places <input type="checkbox"/> MH NEUF 2 chambres/4 Places <input type="checkbox"/> 2 chambres/4 Places <input type="checkbox"/> 3 chambres/6 Places Nombre de personnes : Adulte(s) : - de 18 ans :	Pour 1 à 2 personnes : <input type="checkbox"/> Toile de tente <input type="checkbox"/> Caravane : <input type="checkbox"/> Camping Car Nombre de personnes : Adulte(s) : - de 18 ans : Suppléments : <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Véhicule supplémentaire <input type="checkbox"/> Personne supplémentaire <input type="checkbox"/> Animal <input type="checkbox"/> toile de tente

PERIODE DE RESERVATION

Du : Au :
Pour un montant de : €

CONDITIONS DE REGLEMENT

- Chèque Carte bancaire Virement
 Chèques-vacances Espèces

Je joins à ma réservation un chèque de 30 % du montant à titre d'acompte

Soit la somme de :€

Demande particulière :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location et les accepte

Fait à : Le : Signature :

A réception du contrat de réservation accompagné de l'acompte de 30% du montant total de la location, la réservation devient effective, et un courrier de confirmation est transmis par mail.

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

I.I RESERVER UN MOBIL-HOME

1. Versement d'un acompte : A la réservation, un acompte de 30 % du montant du séjour est demandé.

2. Garantie : A l'arrivée, deux cautions sont demandées : une concernant le logement et son équipement, et une concernant le ménage.

Ces sommes seront intégralement restituées après état des lieux établi contradictoirement à la fin du séjour.

3. Assurance responsabilité civile : Votre assurance responsabilité civile vous garantit durant votre séjour.

4. Règlement intégral du séjour : Le solde du séjour est à régler à votre arrivée. La taxe de séjour est intégrée.

5. Confirmation : La réservation devient effective après réception de l'acompte. Un courriel de confirmation vous est transmis.

S'agissant d'une prestation d'hébergement, il est rappelé que le client ne dispose d'aucun droit de rétractation et ce conformément à l'article L 221-28 du Code de la consommation.

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer l'hébergement ou de céder le contrat de location à un tiers.

Aucune réservation ne peut être effectuée par une personne mineure. L'offre de mise à disposition d'un mobil home n'est valable qu'à l'égard d'une personne majeure.

I.II RESERVER UN EMPLACEMENT CAMPING

1. Versement d'un acompte : A la réservation, un acompte de 30 % du montant de votre séjour est demandé.

2. Assurance responsabilité civile : Votre assurance responsabilité civile vous garantit durant votre séjour.

3. Règlement intégral du séjour : Le solde du séjour est à régler à votre arrivée. La taxe de séjour est intégrée.

4. Confirmation : La réservation devient effective après réception de l'acompte. Un courriel de confirmation vous est transmis.

S'agissant d'une prestation d'hébergement, il est rappelé que le client ne dispose d'aucun droit de rétractation et ce conformément à l'article L 221-28 du Code de la consommation.

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers.

Aucune réservation ne peut être effectuée par une personne mineure. L'offre de mise à disposition d'un emplacement n'est valable qu'à l'égard d'une personne majeure.

II. CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

II.I MOBIL-HOME :

1. Les tarifs comprennent :

- la location du modèle choisi pour le nombre de personnes prévues,
- le stationnement d'un véhicule proche du mobil-home choisi,
- la consommation d'eau et d'électricité,
- la mise à disposition des équipements intérieurs et extérieurs du mobil-home : réfrigérateur, vaisselle, plaques de gaz, salon de jardin, literie et tous les autres éléments du mobil-home
- l'accès aux équipements du camping

2. Caution : Les chèques vous sont restitués à votre départ après l'état des lieux.

3. Etat des lieux

- A votre arrivée, un état des lieux de votre locatif est effectué. Vous devez signaler toute anomalie dans les plus brefs délais.

- A votre départ, un état des lieux de sortie de votre locatif est effectué. En fonction de l'état de propreté satisfaisant et qu'aucune dégradation n'est constatée, les cautions vous seront restituées. En cas de nettoyage non satisfaisant, la caution ménage sera encaissée. Si des équipements sont manquants ou détériorés, tout ou une partie de la caution pourra être conservé, les équipements concernés feront l'objet d'une facturation.

4. Durée du séjour et horaires. En juillet et août, séjour de 7 jours minimum et arrivées le samedi de 15h à 17h / départs de 9h à 11h.

Toute arrivée avant la date et l'heure prévues expose les vacanciers à ne pas pouvoir prendre possession de la location sauf accord préalable de la direction. Toute location non libérée à 11h donnera lieu à une facturation supplémentaire correspondant au paiement d'une nuitée, sauf en cas de force majeure. L'exploitant du terrain de camping doit en cette hypothèse justifier du préjudice subi (perte de chance de louer le bien sur la période suivante, demande de location qui n'a pas pu être satisfaite à raison de l'indisponibilité du bien etc.)

Hors juillet et août, des aménagements sont prévus pour les jours d'arrivées et les durées de séjour. Ces aménagements sont communiqués par le camping, le site internet ou lors d'échange par email ou par courrier.

Tous les locataires se conforment aux dispositions du règlement intérieur du camping

II.II EMPLACEMENT NU :

1. Les tarifs comprennent

- La location de l'emplacement pour 1 ou 2 personnes avec possibilité d'y installer une tente, une caravane ou un camping-car, un véhicule
- l'accès aux sanitaires
- l'accès aux équipements du camping

Remarque : Se munir d'une prise européenne pour tout branchement électrique

2. Durée du séjour et horaires : Arrivées tous les jours entre 15h et 19h/départs avant 12h. Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose les vacanciers à ne pas pouvoir prendre possession de l'emplacement sauf accord préalable de la direction. Tout emplacement non libéré à 12h pourra entraîner une facturation supplémentaire, excepté en cas de force majeure L'exploitant du terrain de camping doit en cette hypothèse justifier du préjudice subi (perte de chance de louer le bien sur la période suivante, demande de location qui n'a pas pu être satisfaite à raison de l'indisponibilité du bien etc.)

Hors juillet et août, des aménagements sont prévus pour les jours d'arrivées. Ces aménagements sont communiqués par le camping, le site internet ou lors d'échange par email ou par courrier.

Tous les campeurs se conforment aux dispositions du règlement intérieur du camping affiché à l'entrée du terrain et au bureau d'accueil.

II.III INDICATIONS SUR LES ANIMAUX :

Les animaux familiers sont acceptés au tarif en vigueur si les règles élémentaires d'hygiène sont respectées.

Les animaux sont admis sous réserve :

- D'être vaccinés, tatoués, impliquant la présentation du carnet de vaccination à l'arrivée au camping
- De porter un collier avec identification précise du propriétaire (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, et numéro d'emplacement de camping)
- Que pour des raisons de sécurité les animaux soient tenus en laisse tant sur l'emplacement loué que sur l'ensemble du camping

Les seuls animaux admis sont :

- Les chiens (sauf chiens de catégories 1 et 2) et dont le poids n'excède pas 13 kg
- Les chats

III. RETARD, INTERRUPTION DE SEJOUR, ANNULATION DE SEJOUR*.

III.I RETARD*

1. Toute location doit être en principe occupée avant 19h le jour de votre arrivée mentionnée sur votre contrat. Les dates réservées sont dues en totalité
2. Un retard causé par le trafic routier en période de haute saison doit être signalé à la réception du camping, par un échange téléphonique avec la direction pendant les heures ouvrables de l'établissement. Pour des raisons d'organisation, **aucun message téléphonique sur la boîte vocale ne pourra être pris en compte.**

III.II INTERRUPTION DE VOTRE SEJOUR*

1. Sauf cas de force majeure, tout séjour interrompu, abrégé, ou faisant l'objet d'un départ anticipé de votre fait ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Les dates réservées sont dues en totalité.
2. Une interruption de séjour donne lieu à un écrit (courrier postal – lettre recommandée avec accusé de réception et/ou courrier remis en main propre à la direction du camping et/ou email – avec un accusé de réception en réponse de la part du camping). Pour des raisons d'organisation, **aucun message téléphonique ne pourra être pris à la réception du camping.**

III.III ANNULATION DE VOTRE SEJOUR*

1. Tout séjour annulé de votre fait donne lieu :
 - En cas d'annulation 30 jours ou plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte versé à la réservation est conservé, à titre d'indemnités de rupture de contrat
 - En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte versé à la réservation est conservé et vous êtes redevables de la totalité du montant de votre séjour à titre d'indemnités de rupture de contrat
2. Une annulation de séjour donne lieu à un écrit (courrier postal – lettre recommandée avec accusé de réception et/ou email – avec un accusé de réception en réponse de la part du camping). Pour des raisons d'organisation, **aucun message téléphonique ne pourra être pris à la réception du camping.**